



**UN MOUVEMENT INARRÊTABLE**

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL



# APPEL MONDIAL EN FAVEUR DE CELLES ET CEUX QUI DÉFENDENT LE DROIT À L'AVORTEMENT

**Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.**

**Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers.**

**Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.**



# SYNTHÈSE

Un peu partout dans le monde, les personnes qui défendent le droit à l'avortement sont prises pour cible, qu'il s'agisse de militant-e-s, d'éducateur-ric-e-s, d'accompagnateur-ric-e-s (hospitaliers ou autres), de doulas ou de membres du personnel médical. Ces personnes font l'objet de stigmatisation, d'agressions physiques et verbales, d'actes d'intimidation et de menaces, voire sont poursuivies en justice, mises en examen ou arrêtées de manière injuste. Pourtant, malgré l'hostilité et le manque de reconnaissance dont elles sont victimes, elles continuent d'aider d'innombrables femmes, jeunes filles et autres personnes qui se retrouvent enceintes à exercer leur droit à l'avortement. Elles constituent véritablement un mouvement inarrêtable.

Les individus et les groupes qui œuvrent à la défense du droit à l'avortement sont des défenseur-e-s des droits au féminin, c'est-à-dire des femmes, des filles et des personnes de genre variant qui défendent les droits humains quels qu'ils soient et des personnes tous genres confondus qui défendent les droits des femmes et les droits concernant l'égalité des genres, y compris les droits des personnes LGBTI. Ils sont souvent confrontés à des attaques non seulement en raison des questions sur lesquelles ils militent, mais également parce que ce sont des femmes, des filles, des personnes LGBTI ou racisées ou, plus largement, des individus qui font l'objet de formes d'oppression multiples. Dans un monde où les stéréotypes de genre et les normes patriarcales restent prévalents, les femmes défenseuses des droits humains et les personnes qui défendent les droits des femmes s'exposent à des risques supplémentaires parce qu'elles contestent certaines normes nocives – sociales, culturelles et relatives au genre – qui cantonnent les gens dans des rôles étriés en fonction de leur genre, imposent une orientation sexuelle ou une identité de genre hétéronormée, et portent atteinte aux droits sexuels et reproductifs<sup>1</sup>.

Le présent rapport donne un aperçu de l'hostilité à laquelle se heurtent, un peu partout dans le monde, les femmes défenseuses des droits humains et les personnes qui défendent les droits des femmes qui militent pour le respect du droit à l'avortement. Les attaques dont elles font l'objet ne sont pas seulement une violation de l'obligation des États de les protéger et de leur fournir un environnement sûr et propice, mais également une puissante entrave au droit de bénéficier d'une interruption de grossesse sans danger pour les personnes qui en ont besoin ou la souhaitent. Ce rapport s'inscrit donc dans le cadre de la campagne mondiale d'Amnesty International en faveur du droit universel à l'avortement.

Dans un premier chapitre, il présente les obstacles auxquels se heurtent toujours, malgré certaines avancées notables enregistrées ces dernières décennies, les personnes souhaitant avoir accès à l'avortement dans des conditions sûres. Ces avancées ont été réalisées essentiellement grâce à l'action de mouvements féministes, qui a changé la donne en faisant évoluer les normes relatives aux droits fondamentaux en matière d'interruption de grossesse, à l'adoption de lois progressistes et à des décisions de justice marquant de plus en plus une reconnaissance du droit à l'avortement. Des progrès ont également été faits grâce à la mise au point et à la diffusion internationale de méthodes médicamenteuses d'interruption de grossesse, rendant celle-ci plus accessible et plus tolérable pour des millions de femmes, de filles et, plus généralement, de personnes susceptibles de tomber enceintes, en leur donnant le pouvoir de décision et la maîtrise de leur propre corps. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. L'avortement reste pénalisé et fortement réglementé dans la plupart des pays, voire, dans quelques-uns, totalement interdit. Même lorsque le droit a été réformé dans un esprit de progrès, l'accès à des services d'interruption de grossesse sans danger et légaux peut s'avérer difficile, en raison des obstacles considérables qui se dressent sur la route des personnes intéressées, en particulier celles qui appartiennent aux catégories les plus marginalisées. En outre, les opposant-e-s à l'avortement s'efforcent d'annuler les progrès qui ont été accomplis. Ce mouvement gagne actuellement du terrain, à la faveur de discours anti-avortement et hostiles à la notion de genre, d'un affaiblissement de l'état de droit, de campagnes de désinformation et d'attaques contre l'espace civique.

Dans un deuxième chapitre, ce nouveau rapport montre de quelle manière d'innombrables femmes défenseuses des droits humains et personnes qui défendent les droits des femmes continuent de militer dans ce contexte caractérisé par un antagonisme fort, en se heurtant à une vive hostilité à l'égard de ces droits mêmes. Ce chapitre est consacré aux violations des droits fondamentaux et atteintes à ces droits auxquelles ces personnes sont exposées, à partir des histoires vécues et des témoignages d'une cinquantaine de

---

<sup>1</sup> Voir la présentation des femmes défenseuses des droits humains et des personnes qui défendent les droits des femmes sur le site du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, [ohchr.org/fr/women/women-human-rights-defenders](https://ohchr.org/fr/women/women-human-rights-defenders), le site Internet, en anglais, de la WHRD International Coalition [defendingwomen-defendingrights.org](https://defendingwomen-defendingrights.org) et le document d'Amnesty International intitulé *Bousculer les rapports de force, lutter contre la discrimination* (index AI : ACT 30/1139/2019), 29 novembre 2019, [amnesty.org/fr/documents/act30/1139/2019/fr](https://www.amnesty.org/fr/documents/act30/1139/2019/fr)

défenseur-e-s originaires d'une bonne trentaine de pays, toutes et tous engagé-e-s en première ligne ou faisant campagne pour que l'accès à l'interruption de grossesse dans des conditions sûres devienne une réalité universelle, sans la moindre discrimination. Les entretiens et les travaux de recherche réalisés confirment que les femmes défenseuses des droits humains et les personnes qui défendent les droits des femmes font l'objet de stigmatisation, d'agressions physiques et verbales, d'actes d'intimidation et de menaces, notamment dans les établissements de santé et à leurs abords, voire sont poursuivies en justice, mises en examen, arrêtées ou placées en détention de manière injuste. Leurs activités en faveur des droits humains sont souvent réprimées et remises en question, sur fond de discours politique hostile alimenté par des arguments toxiques et de la désinformation. Cette attitude à leur égard constitue une violation de leurs droits à vivre en sécurité et au respect de leur intégrité physique et, de manière générale, de leur bien-être. Elle a des conséquences directes sur leurs droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association.

C'est ce qui ressort, par exemple, du témoignage de Carolina Castillo, militante du nord du Mexique : « *Nous travaillons dans un État très conservateur. Notre action est dénigrée par les informations fausses et mensongères que véhiculent les autorités. J'ai reçu des menaces et j'ai été placée sous surveillance. On a donc appris à travailler sous les radars pour notre propre sécurité. On ne fait rien de mal. On essaie juste d'apporter un soutien et de faire respecter les droits humains et la justice sociale. C'est absurde d'avoir à faire face à des représailles pour quelque chose que l'État devrait faire lui-même<sup>2</sup>.* »

Parmi les femmes défenseuses des droits humains et les personnes qui défendent les droits des femmes interrogées, les membres du personnel médical expliquent se sentir souvent isolé-e-s, peu soutenu-e-s et non reconnu-e-s en tant que défenseur-e-s des droits humains. Or, ces professionnel-le-s devraient au contraire être protégé-e-s et doté-e-s des moyens d'accomplir une mission dont elles et ils s'acquittent avec courage, malgré l'hostilité ambiante. Ces personnes sont pourtant victimes, bien trop souvent, de poursuites pénales, d'actes de harcèlement, de stigmatisation, de menaces verbales et de violences physiques, voire d'ostracisation et de burn-out.

C'est ce que déplore une militante des États-Unis, Grace Howard : « *Le fait que le médecin qui pratique l'avortement porte un gilet pare-balles et soit armé pendant l'intervention [...], à cause des manifestant-e-s qui sont dehors et qui connaissent son adresse personnelle, c'est complètement dingue [...] et ça ne devrait pas exister. C'est hyper intense et ça fait peur<sup>3</sup>.* »

Le docteur Guillermo Ortiz, un obstétricien qui a pratiqué en 2013 une intervention qui a sauvé la vie de Beatriz, une Salvadorienne présentant une grossesse à haut risque, puis qui a pris sa défense, a décrit ce qu'il avait ensuite dû endurer : « *Au niveau personnel, je me suis retrouvé confronté à une situation assez difficile faite d'attaques, de stigmatisation, touchant également ma famille, pour avoir essayé de proposer un traitement à une jeune fille qui, de toute manière, en avait absolument besoin. [...] On a mis fin à mes fonctions de chef [du service d'obstétrique]. Après ça, quand je faisais acte de candidature pour d'autres postes, celle-ci n'était pas prise en compte [...] Ça a été un moment très dur, une situation très difficile<sup>4</sup>.* »

Un témoignage à rapprocher de celui de cette gynécologue nigériane : « *Je suis harcelée et montrée du doigt pour le travail que j'accomplis. Montrée du doigt par mes confrères et mes consœurs, qui font des remarques désobligeantes. Au nom de la religion, ils me font la morale, dénoncent les péchés commis en soutenant la prise en charge pour une interruption de grossesse, en tuant des "enfants à naître", et me parlent du feu de l'enfer qui attend tous les assassins [...]. Finalement, je me demande si ce que je fais est bien. Ça me fait douter de ce que je fais, ça me met mal à l'aise. Parfois, je perds confiance et j'ai peur de parler en public<sup>5</sup> !* »

Toutes ces attaques trouvent leur source profonde dans des structures d'oppression, comme le patriarcat et le racisme. La stigmatisation en est le dénominateur commun, car les femmes défenseuses des droits humains et les personnes qui défendent les droits des femmes contestent ces structures, en militant pour le droit à l'accès aux soins les plus essentiels, dont l'avortement. Ces structures d'oppression doivent être remises en cause si l'on veut trouver des solutions sur le long terme.

Le troisième chapitre de ce rapport rappelle l'obligation qu'ont les États de veiller au respect du droit à l'avortement, sans aucune exclusion. Celle-ci est également fondamentale pour assurer la protection des défenseur-e-s du droit à l'interruption de grossesse et leur donner les moyens de mener à bien leur action. Nous avons fêté cette année le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption sans opposition par les États membres de l'Assemblée générale des Nations unies de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. Cela fait en outre 10 ans que ces mêmes États ont adopté une résolution sur les risques spécifiques encourus par les femmes défenseuses des droits humains et les personnes qui défendent les droits des femmes, ainsi que sur la protection qui leur est due. Le droit et les normes relatifs

---

<sup>2</sup> Entretien avec Amnesty International, novembre 2023.

<sup>3</sup> Entretien avec Amnesty International, octobre 2023.

<sup>4</sup> Témoignage du Dr Guillermo Ortiz devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans l'affaire *Beatriz et autres c. Salvador*, (vidéo), 22-23 mars 2023, [youtube.com/watch?v=1A4aqi8-LYY](https://www.youtube.com/watch?v=1A4aqi8-LYY)

<sup>5</sup> Entretien avec Amnesty International, octobre 2023.

aux droits humains sont clairs concernant aussi bien le droit à l'avortement que le droit de tou-te-s les défenseur-e-s des droits humains, y compris les membres du personnel médical, d'être reconnu-e-s comme tel-le-s et protégé-e-s.

Le rapport se termine par une série de recommandations enjoignant aux États et à d'autres acteurs de respecter les obligations qui sont les leurs et de veiller à l'existence d'un environnement sûr et propice, permettant à l'ensemble des femmes défenseuses des droits humains et des personnes qui défendent les droits des femmes, en particulier celles qui militent en faveur du droit à l'avortement, d'agir et de travailler sans avoir à craindre d'être sanctionnées par la loi ni d'être la cible de menaces ou d'actes de coercition, d'intimidation ou de violence, et de faire en sorte qu'elles bénéficient du soutien et des financements nécessaires à leurs activités.

**Amnesty International engage notamment les États à :**

- garantir les droits sexuels et reproductifs de toutes les femmes, filles et personnes susceptibles d'être enceintes, y compris en leur permettant d'avoir accès en temps voulu à des services d'avortement sûrs et efficaces ;
- reconnaître publiquement et sans équivoque que l'action des femmes défenseuses des droits humains et des personnes qui défendent les droits des femmes qui militent pour le droit à l'interruption de grossesse est légitime et fait partie intégrante de la promotion et de la réalisation de la santé sexuelle et reproductive et des droits afférents ;
- veiller à ce que les femmes défenseuses des droits humains et les personnes qui défendent les droits des femmes (militant-e-s, éducateur-ric-e-s, accompagnateur-ric-e-s, doulas, membres du personnel médical) ne fassent pas l'objet de poursuites judiciaires, d'actes d'intimidation, ni d'attaques. Les personnes qui s'en prennent à elles doivent être tenues de rendre des comptes ;
- veiller à ce que les prestataires de santé soient protégé-e-s et totalement soutenu-e-s sur leur lieu de travail, en mettant en place des protocoles de protection spécifiques ;
- faire en sorte que toutes les femmes défenseuses des droits humains et personnes qui défendent les droits des femmes militant pour le droit à l'avortement puissent disposer du soutien et des moyens, notamment financiers, nécessaires à leurs activités.

**Vous trouverez la liste complète des recommandations dans le rapport intégral (index AI : POL 40/7420/2023)**

**AMNESTY INTERNATIONAL EST**

**UN MOUVEMENT MONDIAL DE**

**DÉFENSE DES DROITS**

**HUMAINS.**

**LORSQU'UNE INJUSTICE**

**TOUCHE UNE PERSONNE, NOUS**

INDEX : POL 40/7421/2023  
NOVEMBRE 2023  
LANGUE : FRANÇAIS

[amnesty.org/fr](https://www.amnesty.org/fr)

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL





**SOMMES TOUS ET TOUTES**

**CONCERNÉ·E·S.**

INDEX : POL 40/7421/2023  
NOVEMBRE 2023  
LANGUE : FRANÇAIS

**[amnesty.org/fr](https://www.amnesty.org/fr)**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

